



Place de la Mairie
25640 OUGNEY-DOUVOT

BULLETIN D'INFORMATION

N° 22 – Juin 2021

LE MOT DU MAIRE

A l'approche des beaux jours, la situation sanitaire semble maintenant s'améliorer et j'espère avec vous que toutes les restrictions imposées seront bientôt levées. Dans cette perspective, je ne peux que vous encourager à vous faire vacciner. Plus vite nous le serons, plus vite nous pourrons nous retrouver pour des moments de partage et d'échange.

Je porte à votre attention un moment important de la vie publique qui aura lieu bientôt avec les élections départementales et régionales **le 20 et 27 juin à la salle de convivialité** dans le strict respect des règles sanitaires et en accord avec la Préfecture.

Je suis également heureux de vous présenter ici un budget non seulement équilibré mais aussi excédentaire voté par le Conseil municipal, ce qui nous laisse de la marge et s'est avéré très utile dans « l'incident » de la fuite d'eau. Bref, les conditions sont réunies pour que nous puissions retrouver le plus tôt possible la sérénité à laquelle nous aspirons tous.....

BUDGET 2021

Lors du Conseil municipal qui s'est déroulé le 16 Avril 2021, dans la salle de convivialité afin de respecter les gestes barrières, le sujet principal était le budget primitif 2021.

Nous avons souhaité vous présenter le budget primitif 2021.
Le budget de la commune se divise en 2 grandes rubriques :

- Le budget eau
- Le budget général

Le budget eau est décomposé en 2 rubriques, l'exploitation et l'investissement avec dans chaque rubrique, la part dépenses et la part recettes.

Exploitation		Investissement	
Dépenses	73 500	Dépenses	54 987
Recettes	75 368	Recettes	57 160
Total	1 868	Total	2 173
BILAN			4 042 €

Ce qu'il faut en retenir dans les grandes lignes :

- Les principales **dépenses d'exploitation** sont :

Imprévues	1 000
Intérêt des emprunts	600
Charges à caractère général (compteur+diagnostic)	42 000
Charge de personnel	500
Charge gestion courante	1000
Dotations aux amortissements	18 000
Redevance agence de l'eau	5 200
BILAN	73 500€

- Les principales **recettes d'exploitation** sont :

Excédent année précédente	29 881
Vente eau	16 000
Branchement	1 000
Remboursement fuite par VNF	20 000
Subvention transférée	8 487
BILAN	75 368 €

- Les principales **dépenses d'investissement** sont :

Imprévues	1 000
Subvention transférée	8 487
Emprunts	3 500
Travaux (rues + fuite)	42 000
BILAN	54 987 €

- Les principales **recettes d'investissement** sont :

Excédent année précédente	9 560
Subvention équipement, schéma directeur	26 000
TVA	3 600
Amortissements	18 000
BILAN	57 160 €

Le budget général est décomposé en 2 rubriques, le fonctionnement et l'investissement avec dans chaque rubrique, la part dépenses et la part recettes.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	175 472	Dépenses	136 512
Recettes	370 302	Recettes	136 512
Total	194 830	Total	0
BILAN	194 830 €		

- Les principales **dépenses de fonctionnement** sont :

Imprévues	2 000
Virement à la section investissement	48 054
Charges à caractère général	74 650
Charges de personnel	16 490
Atténuation de produits	2 534
Charges gestion courante	21 900
Charges financières	480
Charges exceptionnelles	500
Opération entre section	8 814
BILAN	175 472 €

- Les principales **recettes de fonctionnement** sont :

Excédent année précédente	200 662
Produit de service	32 770
Impôts et taxes	61 534
Dotations et participations	51 436
Produits gestion courante	23 900
BILAN	370 302 €

- Les principales **dépenses d'investissement** sont :

Déficit année précédente	56 898
Imprévues	2 000
Remboursement emprunts	8 614
Travaux (immobilisation corporelles)	69 000
BILAN	136 512 €

- Les principales **recettes d'investissement** sont :

Virement section fonctionnement	48 054
Dotation fonds réserves (TVA, excédent fonctionnement)	72 548
Subvention investissement	10 000
Emprunts reçus	1 000
Opération entre section	5 000
BILAN	136 512 €

Les points principaux qu'il faut retenir :

- Budget Eau :

Dépenses

L'entretien des réseaux coûte 12 500 €

L'analyse de l'eau coûte 1 500 €

Les emprunts coûtent 600 € et 3 500€ et se finissent en 2021

La grosse fuite coûte 20 000€

Recettes

La vente d'eau aux habitants rapporte 16 000 €

La TVA rapporte 3 600 €

Le remboursement des dégâts causés par VNF devrait s'élever à 20 000 €

- Budget Général:

Dépenses

L'électricité coûte 4 000 €

L'entretien de la voirie coûte 10 000 €

Les réseaux d'assainissement coûtent 9 000 €

Les réceptions, colis des anciens coûtent 5 000 €

Le personnel coûte 15 000 € (urssaf compris)

Les élus coûtent 17 000 €

Les subventions aux associations coûtent 1 000 €

Les emprunts coûtent 8 000€ et durent jusqu'en 2021

L'entretien des bois coûte 3 500 €

Les grands chantiers

La voirie (chabrol, impasse source) coûte 50 000 €

Recettes

Les coupes de bois rapportent 13 000 €

La fibre et les antennes relais rapportent 7 500 €

La redevance de vidange des fosses septiques rapportent 6 700 €

Les impôts rapportent 50 000 €

Les aides de l'état rapportent 51 436 €

Les loyers rapportent 23 900 €

Les subventions pour travaux rapportent 10 000 €

Conclusion :

Le budget de la commune est en excédent depuis plusieurs années, ce qui nous a permis de ne pas augmenter les impôts et de réaliser quelques travaux importants pour le bien-être de tous.

L'ASSOCIATION BRICOLI BRICOLAU

Le club « Bricoli Bricolau » a été créé en Octobre 2017 et compte à ce jour 13 adhérentes d'Ougney-Douvot, Roulans et Baume-Les-Dames.

Le mardi après-midi est un bon moment de convivialité où chacune participe et apporte son savoir-faire au groupe :

- Broderie suisse, points comptés,
- Le tricot, le crochet,
- Confection de sacs, d'objets décoratifs, peinture,
- Couture.

Et ceci sous l'œil averti de notre présidente. (Mme Annie Viennet)

Le Club a exposé au marché de Noël de Rougemont, Saint-Hilaire, avec grand succès.

Vous pouvez nous rejoindre et nous apporter de nouvelles idées.

Nous avons cessé notre activité à cause du COVID-19 et espérons nous retrouver dès que possible.

FUITE D'EAU

Au début du mois de février, l'absence de renouvellement de l'eau dans l'alimentation du château d'eau de la commune a permis de déceler une fuite. Il a d'abord fallu la localiser, ce qui ne fut pas facile.

Après l'avoir située au niveau d'une conduite traversant le Doubs, c'est-à-dire à l'endroit le moins accessible, il a fallu l'intervention de plongeurs pour établir un diagnostic et en comprendre les causes. Il est à peu près certain que le dommage sur la conduite a été provoqué par un bateau mandaté par les Voies Navigables de France pour décharger dans le Doubs les détritiques provenant du dragage du canal.

Par sécurité l'Agence Régionale de Santé a interdit la consommation d'eau sur le hameau de Douvot et la mairie a organisé une distribution hebdomadaire de bouteilles et réduit l'alimentation pour d'autres usages de 6 heures du matin à 20 heures. Une pièce spéciale usinée sur mesure au Pays-Bas a été commandée, livrée et mise en place, toujours par des plongeurs.

Enfin, début avril de nouvelles analyses bactériologiques ont confirmé le retour à une qualité tout à fait normale de l'eau.

Le conseil municipal a dû créer une ligne budgétaire supplémentaire pour répondre aux frais occasionnés par cette avarie, dont l'estimation s'élève actuellement à 20 000 euros, et demande via sa police d'assurances aux Voies Navigables de France de reconnaître leur responsabilité afin d'obtenir réparation.

Les opérations ne sont pas encore terminées puisqu'il faudra encore lester les tuyaux pour consolider la réparation. Nous profitons de cet article pour remercier les habitants de Douvot de leur patience face à la gêne occasionnée.



PERCEPTION

Pour votre information, la commune dépend désormais de la trésorerie de Baume les Dames, 12 Esplanade du Breuil.

L'ancienne trésorerie de Morre-Roulans **ne traite plus les dossiers** d'Ougney-Douvot.

ACTES ADMINISTRATIFS

Nous vous informons que les actes de reconnaissance anticipée sont des actes d'état civil.

Pour les déclarations (couples non mariés), les futurs parents doivent prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie. Les pièces à fournir sont les copies des cartes d'identité et informations sur les futurs parents (profession et adresse).

Une copie de cet acte est remis pour la future déclaration auprès de la Mairie ou a lieu la naissance.

ETAT CIVIL

Nos joies en 2020 :

Naissance de Tiago BRANCHER

Nos peines en 2020 :

Décès de TOURET Sébastien, TRONCIN Louis et Madeleine

En 2021 :

VAUTHIER Michel et POYARD Jean-François.

ASSAINISSEMENT

La campagne de vidange d'un certain nombre de fosses septiques des habitations de la commune effectuée par l'entreprise A2S, a conduit à constater la présence fréquente de lingettes jetées dans les toilettes.

Il est alors nécessaire de rappeler que ces produits bouchent les fosses septiques et entraînent des difficultés lors des opérations de vidange des fosses.

CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public et l'ordre du jour est affiché dans les tableaux d'affichage de la commune.

Les comptes rendus sont également affichés dans les mêmes tableaux et sont également disponibles sur le site internet de la commune : **www.ougney-douvot.com**

N'hésitez pas à surfer sur le site.

